

## ANDEROL FGCS-2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2022
2.0	23.11.2022	000000031579	Date de la première version publiée: 10.09.2012

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ANDEROL FGCS-2

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiant

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fabricant  
Anderol Specialty Lubricants  
Groot Egtenrayseweg 23  
5928 PA Venlo  
Pays-Bas

Téléphone : +31-77 396 0340

Fournisseur  
LANXESS Deutschland GmbH  
Production, Technology, Safety & Environment  
Leverkusen  
Allemagne  
51369

Préparé par : Production, Technology, Safety & Environment  
+4922188852288

Autres informations pour la présente fiche de sécurité : infosds@lanxess.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC +44 20 3885 0382 (CCN1001748)

## ANDEROL FGCS-2

Version 2.0      Date de révision: 23.11.2022      Numéro de la FDS: 000000031579      Date de dernière parution: 04.10.2022  
Date de la première version publiée: 10.09.2012

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**Étiquetage supplémentaire**

EUH210      Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208      Contient acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	68584-23-6 271-529-4 01-2119492627-25-0001	Skin Sens. 1B; H317  Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1B; H317 10 - 100 %	>= 1 - < 10

**ANDEROL FGCS-2**

Version 2.0      Date de révision: 23.11.2022      Numéro de la FDS: 000000031579      Date de dernière parution: 04.10.2022  
Date de la première version publiée: 10.09.2012

dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2 247-557-8 01-2120122335-68-0001	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 2.5
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1 270-128-1 01-2119491299-23-0002	Repr. 2; H361f	>= 1 - < 3
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4 263-093-9 01-2119488992-18-0001	Skin Sens. 1B; H317  Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1B; H317 10 - 100 %	>= 1 - < 10
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0 274-263-7 01-2119492616-28-0004	Skin Sens. 1B; H317  Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1B; H317 10 - 100 %	>= 0.1 - < 1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
carbonate de calcium	471-34-1 207-439-9		>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.  
L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.  
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau chaude et au savon.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.  
Appeler un médecin.

## ANDEROL FGCS-2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2022
2.0	23.11.2022	000000031579	Date de la première version publiée: 10.09.2012

En cas d'ingestion : Appeler un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.  
La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.  
Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Sable  
Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.  
La combustion produit des fumées irritantes.  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection adéquat.

## ANDEROL FGCS-2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2022
2.0	23.11.2022	000000031579	Date de la première version publiée: 10.09.2012

---

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Racler le produit.  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Porter un équipement de protection adéquat.  
Conserver hermétiquement fermé.  
Protéger de toute contamination.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Classe d'explosibilité de poussière : Donnée non disponible

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de toute contamination.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart des agents oxydants.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Matière première pour l'industrie

## ANDEROL FGCS-2

Version 2.0      Date de révision: 23.11.2022      Numéro de la FDS: 000000031579      Date de dernière parution: 04.10.2022  
Date de la première version publiée: 10.09.2012

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
carbonate de calcium	471-34-1	VME	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

##### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur	
carbonate de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6.36 mg/m <sup>3</sup>	
	Expositions générales	Inhalation	Long terme - effets locaux	1.06 mg/m <sup>3</sup>	
	Expositions générales	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	6.1 mg/kg p.c./jour	
	Expositions générales	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	6.1 mg/kg p.c./jour	
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2.7 mg/m <sup>3</sup>	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5.6 mg/m <sup>3</sup>	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour	
	Expositions générales	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0.74 mg/kg p.c./jour	
	dodécylbenzènesulfonate de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	52 mg/m <sup>3</sup>
		Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	52 mg/m <sup>3</sup>
Travailleurs		Inhalation	Long terme - effets locaux	52 mg/m <sup>3</sup>	
Travailleurs		Inhalation	Aigu - effets locaux	52 mg/m <sup>3</sup>	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	57.2 mg/kg p.c./jour	
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	80 mg/kg p.c./jour	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	1.57 mg/cm <sup>2</sup>	
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	1.57 mg/cm <sup>2</sup>	
	Expositions générales	Inhalation	Long terme - effets systémiques	26 mg/m <sup>3</sup>	
	Expositions générales	Inhalation	Aigu - effets systémiques	26 mg/m <sup>3</sup>	
	Expositions	Inhalation	Long terme - effets	26 mg/m <sup>3</sup>	

**ANDEROL FGCS-2**

Version 2.0      Date de révision: 23.11.2022      Numéro de la FDS: 000000031579      Date de dernière parution: 04.10.2022  
Date de la première version publiée: 10.09.2012

	générales		locaux	
	Expositions générales	Inhalation	Aigu - effets locaux	26 mg/m3
	Expositions générales	Dermale	Long terme - effets systémiques	28.6 mg/kg p.c./jour
	Expositions générales	Dermale	Aigu - effets systémiques	40 mg/kg p.c./jour
	Expositions générales	Dermale	Long terme - effets locaux	0.787 mg/cm2
	Expositions générales	Dermale	Aigu - effets locaux	0.787 mg/cm2
	Expositions générales	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	13 mg/kg p.c./jour
	Expositions générales	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	13 mg/kg p.c./jour
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0.62 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Effets systémiques	4.37 mg/m3
	Expositions générales	Contact avec la peau	Effets chroniques, Effets systémiques	0.31 mg/kg
	Expositions générales	Inhalation	Effets chroniques, Effets systémiques	1.09 mg/m3
	Expositions générales	Ingestion	Effets chroniques, Effets systémiques	0.31 mg/kg
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	11.75 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3.33 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	1.03 mg/cm2

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
carbonate de calcium	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	Empoisonnement secondaire	9.33 Aliments mg / kg
dodécylbenzènesulfonate de calcium	Eau douce	0.28 mg/l
	Eau de mer	0.458 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	50 mg/l
	Sédiment d'eau douce	27.5 mg/kg
	Sédiment marin	2.75 mg/kg
	Sol	25 mg/kg poids sec (p.s.)
	Empoisonnement secondaire	20 Aliments mg / kg
benzénamine, N-phényl-, pro-	Eau douce	0.051 mg/l

## ANDEROL FGCS-2

Version 2.0      Date de révision: 23.11.2022      Numéro de la FDS: 000000031579      Date de dernière parution: 04.10.2022  
Date de la première version publiée: 10.09.2012

duits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène		
	Eau de mer	0.0051 mg/l
	Sédiment d'eau douce	9320 mg/kg
	Sédiment marin	932 mg/kg
	Sol	1860 mg/kg
	STP	1 mg/l
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	226000000 mg/kg
	Sédiment marin	226000000 mg/kg
	Sol	271000000 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales  
ou  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains  
Matériel : Gants en néoprène

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
Vêtements étanches

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)

Filtre de type : Filtre de type AB-P

Mesures de protection : Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme

## ANDEROL FGCS-2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2022
2.0	23.11.2022	000000031579	Date de la première version publiée: 10.09.2012

commercialisée.

Veillez à respecter toutes les exigences locales et/ou nationales applicables en sélectionnant des mesures de protection destinées à un travail spécifique.

Tenir prêt également une trousse d'intervention pour le médecin du travail. Son contenu doit être prescrit par le médecin.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	pâte
Couleur	:	havane
Odeur	:	légère, type hydrocarbure
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 180 °C Méthode: coupelle ouverte
Température d'auto-inflammabilité	:	non déterminé
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	Méthode: Pas d'information disponible.
pH	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	négligeable
Solubilité dans d'autres solvants	:	partiellement soluble

## ANDEROL FGCS-2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2022
2.0	23.11.2022	000000031579	Date de la première version publiée: 10.09.2012

---

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité relative	:	0.95 - 1.05 (25 °C)
Densité	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Matières solides inflammables	:	
Indice de combustion	:	Donnée non disponible
Auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Substances auto-échauffantes	:	Donnée non disponible
Classe d'explosibilité de poussière	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Pouvoir oxydant	:	Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Contamination

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

## ANDEROL FGCS-2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2022
2.0	23.11.2022	000000031579	Date de la première version publiée: 10.09.2012

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone  
Oxydes de soufre  
Oxydes de calcium

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **dodécylbenzènesulfonate de calcium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1,300 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 4,199 mg/kg  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

##### **benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

##### **acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

##### **carbonate de calcium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 6,450 mg/kg

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

## ANDEROL FGCS-2

Version 2.0      Date de révision: 23.11.2022      Numéro de la FDS: 000000031579      Date de dernière parution: 04.10.2022  
Date de la première version publiée: 10.09.2012

---

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### **Composants:**

#### **dodécylbenzènesulfonate de calcium:**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 4 h  
Résultat : Irritation de la peau  
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

#### **benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation légère de la peau

#### **carbonate de calcium:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### **Composants:**

#### **dodécylbenzènesulfonate de calcium:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.  
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

#### **benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **carbonate de calcium:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

## ANDEROL FGCS-2

Version 2.0      Date de révision: 23.11.2022      Numéro de la FDS: 000000031579      Date de dernière parution: 04.10.2022  
Date de la première version publiée: 10.09.2012

---

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

#### **Composants:**

##### **acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium:**

Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

##### **benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Méthode : OCDE ligne directrice 406

##### **acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium:**

Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

##### **acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium:**

Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-

## ANDEROL FGCS-2

Version 2.0      Date de révision: 23.11.2022      Numéro de la FDS: 000000031579      Date de dernière parution: 04.10.2022  
Date de la première version publiée: 10.09.2012

coce  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 25-75-225 milligramme par kilogramme  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 25 mg/kg p.c./jour  
Fertilité: NOEL: 225 mg/kg p.c./jour  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.  
BPL: oui

Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-coce  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Souche: Wistar  
Voie d'application: Ingestion  
Dose: 0-200-600-1800 parties par million  
Méthode: OCDE ligne directrice 443  
Résultat: Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.  
BPL: Pas d'information disponible.

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 10-30-100 milligramme par kilogramme  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 mg/kg p.c./jour  
Térogénicité: NOAEL: 100 mg/kg p.c./jour  
Toxicité pour le développement: NOEL: 30 mg/kg p.c./jour  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés uniquement à des doses élevées toxiques pour la mère  
BPL: oui

Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 50-150-500 milligramme par kilogramme  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 150 mg/kg p.c./jour  
Térogénicité: NOAEL: 500 mg/kg p.c./jour  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 500 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

### **carbonate de calcium:**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction



## ANDEROL FGCS-2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2022
2.0	23.11.2022	000000031579	Date de la première version publiée: 10.09.2012

BPL: non  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### **benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: non  
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 51 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: non  
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EL10: 1.69 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Contrôle analytique: non  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce

### **Évaluation Ecotoxicologique**

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Aucune toxicité à la limite de solubilité, Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

### **acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): > 10,000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

## ANDEROL FGCS-2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2022
2.0	23.11.2022	000000031579	Date de la première version publiée: 10.09.2012

---

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Algue verte (Scenedesmus subspicatus)): > 100 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité : Résultat: Donnée non disponible

**Composants:**

**dodécylbenzènesulfonate de calcium:**

Biodégradabilité : Concentration: 10 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Cinétique:  
28 jr: 73 %  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:**

Biodégradabilité : Résultat: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable.  
Méthode: Essai de dégagement de dioxyde de carbone (CO2)

**acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: boue activée  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 8.6 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
BPL: oui

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**dodécylbenzènesulfonate de calcium:**

## ANDEROL FGCS-2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2022
2.0	23.11.2022	000000031579	Date de la première version publiée: 10.09.2012

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Durée d'exposition: 21 jr  
Facteur de bioconcentration (FBC): 104  
BPL: non

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: 4.77 (25 °C)  
Méthode: Valeur calculée

**benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 7

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.  
Le produit lui-même n'a pas été testé.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

## ANDEROL FGCS-2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2022
2.0	23.11.2022	000000031579	Date de la première version publiée: 10.09.2012

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (Numéro sur la liste 28)

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants : Non applicable

## ANDEROL FGCS-2

Version 2.0	Date de révision: 23.11.2022	Numéro de la FDS: 000000031579	Date de dernière parution: 04.10.2022 Date de la première version publiée: 10.09.2012
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

organiques persistants (refonte)

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

**TCSI** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**US.TSCA** : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

**AIIC** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**DSL** : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

**ENCS** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**KECI** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**PICCS** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**IECSC** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**NZIoC** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Veuillez noter que la section 3 du présent document ne répertorie que les composants dangereux requis par la réglementation relative à la communication sur les dangers dans un pays ou une région donnée. Les identifiants chimiques énumérés à la section 3 sont utilisés internationalement à des fins de communication sur les dangers et peuvent ne pas refléter ceux utilisés pour la couverture des stocks de produits chimiques dans un pays ou une région donnée. Les informations sur les stocks de produits chimiques figurant à la section 15 du présent document s'appliquent au produit dans son

## ANDEROL FGCS-2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2022
2.0	23.11.2022	000000031579	Date de la première version publiée: 10.09.2012

ensemble et devraient être utilisées lors de l'évaluation de la conformité des stocks.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H361f	:	Susceptible de nuire à la fertilité.
H413	:	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantita-

## ANDEROL FGCS-2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2022
2.0	23.11.2022	000000031579	Date de la première version publiée: 10.09.2012

---

tive); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR